

Pau, le 25 août 2016



Monsieur le Directeur Académique des Pyrénées Atlantiques,

Le SE UNSA 64 s'indigne du traitement des personnels AESH et EVS en situation de précarité dans le département.

Les AESH contrat droit public ont seulement reçu le 17 juillet un courrier leur précisant leur renouvellement de contrat. Il leur a été annoncé que la signature des contrats aura lieu le mardi 30 août à Pau, le matin pour les AESH côté Béarn et l'après midi pour les AESH de la côte basque.

Le SE UNSA a été alerté par ces personnels éloignés de PAU qui devront traverser à leurs frais le département, au regard de leurs maigres revenus. Pour certains de ces personnels, cela donne au moins 40€ de frais pour un aller retour, plus de 2 heures de transport, des frais de parking, une file d'attente pour pouvoir signer leur contrat, des frais de garde d'enfant, et cela parfois pour un contrat de seulement quelques heures d'accompagnement rémunérées en conséquence.

Le SE UNSA ne peut pas comprendre la régression de l'organisation des renouvellements puisque l'an passé, l'administration s'était déplacée à Bayonne, respectant ces personnels aux faibles revenus, et qui plus est, partageant la charge de travail d'accueil entre les deux IEN ASH. Par le passé, les contrats étaient envoyés par courrier à la signature.

Le SE UNSA 64 demande pour cette rentrée la modification du lieu des convocations des personnels en conséquence.

Pour les années suivantes, le SE-UNSA revendique :

- soit une signature par courrier numérique ou papier.
- soit, si cette première solution n'est pas valide, une signature dans le collège du secteur correspondant à l'affectation de ces personnels.

En souhaitant dans l'intérêt des personnels que notre demande puisse être prise en considération, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Franck Hialé
Secrétaire Départemental du SE-UNSA 64.